RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ARTISANS

Oktobierfest 2025

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent contrat, les décisions qui pourraient être prises par le responsable ou la direction seront irrévocables et applicables sur-le-champ. L'organisation se réserve le droit d'expulser un exposant qui ne respecte pas les règlements établis ou d'interdire une participation future.

1) **Heures d'ouverture :**

DATES	HEURES *
Vendredi 3 octobre	**15:00 à 23:00 ***
Samedi 4 octobre	**11:00 à 24:00 ***
Dimanche 5 octobre	**11:00 à 16:00 ***

***AUCUNE BOISSON NE DOIT ÊTRE VENDUE OU SERVIE APRÈS LES HEURES DE FERMETURE**

2) **Déchargement et montage :** Jeudi le 2 octobre et vendredi le 3 octobre
Prise de rendez-vous obligatoire pour le déchargement. Nous communiquerons avec vous quelques semaines avant l'évènement pour la prise de rendez-vous.
L'exposant est responsable de charger et décharger le matériel pour son kiosque. L'organisation ne peut fournir cette aide ni par des équipements ni par des employés ou bénévoles.

3) **Kiosque prêt pour l'ouverture : (**plus aucune voiture sur le site **dès 10h00 le vendredi**). L'exposant s'engage à ce que son kiosque soit prêt à la vente pour l'ouverture vendredi à 15h00 et accessible aux visiteurs pendant les heures d'ouverture.

4) **Démontage :** Interdiction de commencer le démontage avant 16h dimanche le 5 octobre sans autorisation de la responsable de l'Oktobierfest. Le titulaire du kiosque s'engage à maintenir son espace propre et à gérer de manière appropriée tous les déchets générés par son activité. À la fin de l'événement, l'état de votre chapiteau doit être identique à celui de l'installation initiale. Tous matériels, tel que cordes, tyraps, tapes, etc., doivent être retiré de votre chapiteau sinon des frais de 25$ seront exigés.

5) **Internet :** L'internet disponible à la Place des Citoyens est optimisé pour cet événement. Toutefois, en raison de la forte demande sur le site, nous vous conseillons vivement de prévoir une petite caisse ou de partager vos données mobiles afin d'éviter toute difficulté.

6) **Emplacement :** L'emplacement attribué aux artisans par la Chambre de commerce est **non-transférable** et ne peut être **ni sous-loué**, **ni partagé** sans le consentement de la chambre. L'exposant ne peut en aucun cas excéder ces grandeurs d'emplacement.

Tous les artisans sont à l'intérieur de la Place des Citoyens cette sur deux étages.
Les artisans auront un emplacement de 8'X8' plus 2 tables de 6'

Nous vous demandons de ne pas accrocher de produit, affichage, toile ou autre article nuisant à la visibilité sur les côtés ou pouvant occasionner une gêne à votre voisin.

D'aucune façon, il ne sera possible de connaître votre emplacement à l'avance.

7) **Non Responsabilité :**
La CCTSA ne sera en aucun cas tenue responsable du vol, du vandalisme et des détériorations des biens à vendre de l'exposant ainsi que des équipements, meubles, voitures, camions, remorques et accessoires de ce dernier. L'organisation de l'Oktobierfest engage une équipe de surveillance pour les nuits de jeudi, vendredi et samedi, mais ne peut garantir qu'aucun incident ne pourrait survenir.

8) **Présence :**
En tout temps, l'exposant doit avoir un employé ou un représentant à son kiosque. L'exposant s'engage à tenir son kiosque ouvert selon les heures d'ouverture de l'événement et ne peut pas quitter plus tôt. **Un maximum de deux (2) employés par kiosque.**

9) **Électricité :**
Chaque exposant doit, à son inscription, fournir à l'organisation de l'Oktobierfest ses demandes techniques et électriques. L'organisation fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux demandes de chaque exposant, mais en aucun cas elle ne pourra être tenue responsable si pour des raisons techniques, elle ne peut répondre aux dites demandes.

À l'inscription, chaque exposant a accès à une prise de 1500w, ce qui équivaut à une prise régulière. Les prises supplémentaires sont au coût de 100 $ + taxes, pour les trois jours. Si à la suite de l'inscription les besoins électriques changent, l'exposant doit en avertir la coordonnatrice aux évènements dès que possible. Sous toute réserve votre demande sera en considération de la disponibilité et de la capacité de charge du site.

À titre indicatif seulement		
Appareils électriques	Nombre de watts	Nombre de prise
Bouilloire	1000 W	1
Micro-ondes	1500 W	1
Gros grille-pain	1500 W	1
Réfrigérateur + lumières	1500 W	1
Plaque chauffante	1500 W	1
Friteuse	1550 W	1

Sur place aucun ajout électrique ne sera accepté.

Tous les exposants doivent obligatoirement apporter au moins une rallonge entre 50 et 100 pieds et une barre multiprises (powerbar) par circuit électrique demandé. La CCTSA ne pourra prêter de matériel aux exposants.

Attendre l'électricien avant de vous brancher sur le site

10) Tarification :

NON-MEMBRE	MEMBRE
Coût artisans : 600 $ + tx = 689,85 $	Coût artisans: 550 $ + tx = 632,36 $
Électricité en surplus: 100$ la prise + tx = 114,98 $	Électricité en surplus: 100$ la prise + tx = 114,98 $
Tables: 30 $ pour la fds (tx inclus)	Tables: 25 $ pour la fds (tx inclus)
Chaises: 20 $ pour la fds (tx inclus)	Chaises: 15 $ pour la fds (tx inclus)
Verre à l'effigie de l'Okto: 5 $ chacun (tx inclus)	

11) Paiement :

Suivant la réception de votre contrat, **une facture vous sera émise**. Afin de réserver votre emplacement **veuillez suivre les instructions de paiements suivantes** :

Un dépôt de 40% du total de la facture sera OBLIGATOIRE afin de réserver votre emplacement avant le 1er avril 2025.
La balance de 60% devra être acquittée au plus tard le 1er août 2025.

***** Si nous ne recevons pas le dépôt de confirmation d'ici cette date, votre place sera attribuée aux exposants de notre liste d'attente.**

Vous pouvez payer par chèque, transfert bancaire, carte de crédit ou débit. Les chèques doivent être faits à l'ordre de la **Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle.**

12) Assurances :

Chaque exposant doit posséder une **assurance responsabilité de 2 000 000 $** pour commerce non-sédentaire lors d'évènements extérieurs pour la durée totale de l'Oktobierfest. L'exposant **doit obligatoirement en fournir une copie à son inscription**. Si l'exposant décide **de ne pas** se prévaloir d'une assurance, un formulaire de renonciation devra être signé.

13) Intempéries :

L'Oktobierfest est ouvert malgré les intempéries (pluie, vent, etc.). Seuls les responsables de la Chambre de commerce peuvent décider de suspendre les activités de façon temporaire ou permanente et en aviserons les exposants le plus rapidement possible. En aucun cas un remboursement ni dédommagement ne sera appliqué. Si l'exposant décide de quitter en cours d'évènement ou de ne pas se présenter du tout à cause de la température, aucun dédommagement ne sera octroyé. De plus, l'exposant perdra sa place lors de l'édition suivante.

14) Bon voisinage :

Il est formellement interdit de faire de la sollicitation ambulante ou de diffuser de la musique ou d'utiliser un micro sous peine d'être expulsé du site. Sourire et respect des autres seront les mots clés de notre Oktobierfest.

15) **Courtoisie et respect envers le personnel de l'évènement :**

Il est interdit de faire des commentaires ou des actions qui pourraient être perçus comme offensants, inappropriés ou dérangeants envers la Chambre de commerce et du personnel. Nous avons instauré une politique de tolérance zéro, un avertissement verbal et/ou écrit seras émis et si récidive la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle ce réserve le droit d'expulser immédiatement sans remboursement. Des dispositions pour le démontage de votre kiosque vous seront communiqués en temps et lieu.

16) **Bon voisinage :**

Il est formellement interdit de faire de la sollicitation ambulante ou de diffuser de la musique ou d'utiliser un micro sous peine d'être expulsé du site. Sourire et respect des autres seront les mots clés de notre Oktobierfest.

17) **Entretien et nettoyage :**

La CCTSA offre à l'exposant des espaces propres. Ce dernier s'engage à maintenir la propreté des lieux pendant l'Oktobierfest et à les rendre à leur état initial après la fermeture du site. Si nécessaire, veuillez prévoir le matériel requis pour le nettoyage.

18) **Publicité et promotion de l'évènement :**

L'exposant autorise l'organisation de l'Oktobierfest à utiliser le nom, le logo, des photos de lui et de son entreprise qui sont présents sur son site internet, ou sur les réseaux sociaux pour publiciser l'Oktobierfest. L'exposant devra fournir son logo en bonne résolution.

19) **Exclusivité :**

Afin de satisfaire notre clientèle, il n'y aura pas d'exclusivité par catégories d'artisans sauf lors de partenariat ou il y a une entente entre l'exposant et la CCTSA. Nous privilégions la diversité de l'offre dans l'esprit de l'Oktobierfest. Par respect pour les exposants, la CCTSA dosera le nombre d'exposants par catégorie.

20) **Annulation et résiliation :**

Si pour toute raison l'exposant doit annuler sa participation **après le 1er août 2025** ou s'il ne se présente pas, aucun remboursement ni dédommagement ne pourra être fait et il ne sera pas possible d'utiliser ce montant comme crédit pour une prochaine édition ou toute autre activité de la Chambre de commerce.

La direction de la Chambre de commerce se réserve le droit de résilier un contrat en situation de force majeure et d'émettre un remboursement ou non.

Si la CCTSA décide d'annuler l'évènement dans son entièreté pour diverses raisons et à n'importe quel moment, tous les exposants seront avisés le plus rapidement possible par courriel. La Chambre de commerce de Sainte-Adèle se réserve 30 jours pour émettre les remboursements aux exposants inscrits au moment d'annuler l'évènement.

Alexandra Thibodeau
Coordonnatrice aux événements
Chambre de commerce et tourisme de Sainte-Adèle
450-229-2644 poste 201
evenements@sainte-adele.net
www.sainte-adele.net